



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : Paysages Julien & Legault – aménagement et plantations rue de Sablé, du 27 février au 7 mars 2025

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;

VU le code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;

Vu la demande de l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT, 1 rue du Bois du Frou – ZA Maine Eco-Park) 72170 Maresché, en vue d'effectuer des travaux d'aménagement et de plantations côté gauche de la rue de Sablé dans le sens Saint-Georges-du-Bois / Etival-lès-le-Mans entre l'allée des Ecoles et le rond-point du U Express sur la commune de Saint-Georges-du-Bois du 27 février au 7 mars 2025 avec un chantier mobile,

Considérant que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT est autorisée à occuper le domaine public, côté gauche de la rue de Sablé dans le sens Saint-Georges-du-Bois / Etival-lès-le-Mans entre l'allée des Ecoles et le rond-point du U Express à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe), en vue de réaliser des travaux d'aménagement et de plantations avec un chantier mobile.

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu.

Article 3 : La présente autorisation est accordée du 27 février au 7 mars 2025.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 25 février 2025.

L'Adjoint délégué aux travaux,

Jacky LEBOUIC

